



Succession particulière

Par Mel17

Bonjour,
J'ai 46 ans et je viens de perdre mon partenaire pacsé, qui avait 82 ans. Nous avons construit notre vie ensemble et il a rédigé un testament me léguant l'usufruit de notre maison, de ses droits dans un appartement et de ses parts de SCI. Il avait deux enfants d'une précédente union, âgés d'une dizaine d'années de plus que moi. Le notaire m'indique que leur réserve héréditaire pourrait être importante, mais je ne connais pas encore les conséquences financières. J'ai peur de devoir verser une indemnité importante ou de ne pas pouvoir conserver sereinement ma maison. Y a-t-il ici une personne qui a vécu une situation similaire et qui accepterait de me raconter comment cela s'est passé concrètement ? Je cherche surtout un témoignage vécu, pas uniquement des explications juridiques.
Merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.
Concernant la maison était-elle un bien propre au défunt ou bien êtes vous déjà propriétaire de la moitié ? Ses 2 enfants (et quel que soit leur âge) sont héritiers réservataires chacun d'au moins 1/3 de la succession. Si l'essentiel pour vous est de conserver le droit d'usage et d'habitation de la maison, vous pouvez sans doute utiliser les autres biens légués pour vous acquitter de la soulte envers ces enfants. Le notaire est là pour vous aider à calculer les différentes options.

Par Mel17

La maison était propre au défunt.